

# Social – RH - Paie

## Fédérations des Ogec

### Covid-19- reprise d'activité

#### Questions techniques partagées

L'ensemble des questions relative à la reprise d'activité a migré dans l'espace documentation ISIDOOR.

isidoor

Accueil Présentation Actualités Tutoriels Manuels utilisateurs Questions/Réponses API Isidoor (développeurs) Recherche

HOME > CATÉGORIES: COVID-19

## CATÉGORIES : COVID-19

### Catégories : Covid-19

Vous êtes ici : Bibliothèque Isidoor > ISI RH > Covid-19

- Risques professionnels et accompagnement des salariés**  
5 articles  
Voir tout
- RH et management**  
7 articles  
Voir tout
- Activité partielle**  
8 articles  
Voir tout

#### Knowledge Base

- Manuel ISI Gestion
- Manuel ISI RH
- Manuel Isidoor
- Kits de déploiement
- Tutoriels
- ISI RH
- ISI Pilote
- Actualités
- ISI Bâle
- ISI Gestion
- ISI Data
- Espace éditeurs

#### Articles récents

- Covid 19 et droit social : toutes les ressources dans la bibliothèque ISI RH
- Qu'avez-vous fait dans Isidoor pendant la période de confinement ?
- RGPD : Publication du référentiel relatif à la gestion des ressources humaines
- COVID-19 : les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence
- Profitez de la St Isidore pour (re)découvrir votre interface d'aide à la gestion

A chaque thématique correspond une fiche.

Chaque fiche répond aux questions de base et est accompagné de ressources associées pour « aller plus loin ».

Ce que vous trouverez dans les fiches (cliquez sur les liens) :

<b>RH et Management</b>	Les différentes situations des salariés spécifiques Covid 19
	La posture du chef d'établissement
	Préparer la reprise : planning, changement de fonctions
	L'Espace formation – Enseignement privé
	La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)
	Convention de mise à disposition
	Le CSE acteur de la sortie de crise
<b>Risques professionnels et accompagnement des salariés</b>	La responsabilité de l'employeur à l'épreuve du Covid-19
	La prévention des risques professionnels
	Document Unique d'Evaluation des Risques
	La prévention des risques psycho-sociaux (RPS)
	Covid-19: Fonds sociaux et services à disposition des salariés
<b>Activité partielle</b>	L'activité partielle – principes généraux
	L'activité partielle – procédure de dépôt
	L'activité partielle dans l'enseignement catholique – salariés concernés
	L'activité partielle dans l'enseignement catholique – spécificités liées à l'organisation du temps de travail
	Activité partielle pour garde d'enfants ou personne vulnérable
	Activité partielle : EEP prévoyance et EEP santé
	Activité partielle : EEP retraite
	Activité réduite pour le maintien en emploi

Ces derniers jours les questions portaient essentiellement sur :

1. Les modifications apportés à compter du 2 juin des modalités de mise en [activité partielle des salariés en garde d'enfant ou personnes vulnérables](#) : le document Q-R du ministère du travail a été modifié ; vous trouverez ces nouveaux éléments dans une fiche sur la question ; Une alerte sur l'accueil dans les établissements des salariés considérés comme vulnérables... attention aux risques !
2. La possibilité pour les OGEC de maintenir à 100% la rémunération des salariés en activité partielle. La fiche [activité partielle principes généraux](#) reprend le principe et propose une décision unilatérale (à adapter en fonction des besoins) ;
3. La [Prime PEPA](#) : pour plus de visibilité, les éléments qui étaient dans la fiche (posture du Chef d'établissement) sont repris dans une fiche spécifique.

S'agissant de l'activité partielle :

- Un projet de loi en cours d'examen risque de modifier les règles de cotisation [prévoyance](#) ;
- Une note de [l'AGIRC-ARRCO](#) rappelle les éléments de calcul pour l'acquisition de droits « gratuits »

De nombreux établissements nous ont demandé de réaliser des tableaux synthétiques, comme celui-ci et que vous retrouverez dans les fiches :

Situation du salarié	Statut	Procédure
<b>Salarié au travail</b>	RAS	Modification de tâches possible
<b>Salarié non mobilisé</b> (hors dossier d'activité partielle)	100% du salaire	Modification de planning possible
Salarié en activité partielle (restauration, internat, école de production, etc.)	<b>Télétravail si possible</b> avec 100% du salaire, sinon placement en <b>activité partielle</b> 84% du net à compter du 1er juin (sauf accord ou décision unilatérale de l'employeur)	Dépôt de dossier d'activité partielle
<b>Salarié vulnérable</b> (ou partageant le même domicile qu'une personne vulnérable)	<b>Télétravail si possible</b> avec 100% du salaire, sinon placement en <b>activité partielle</b> 84% du net à compter du 1er juin (sauf accord ou décision unilatérale de l'employeur)	<b>Certificat d'isolement</b> délivré par – l'Assurance maladie, – un médecin de ville, – le médecin du travail
<b>Salarié en garde d'enfant</b> (enfant de moins de 16 ans – cela pouvait être volontaire en mai – ou d'une personne en situation de handicap faisant l'objet d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile)	<b>Télétravail si possible</b> , avec 100% du salaire, sinon placement en <b>activité partielle</b> 84% du net à compter du 1er juin (sauf accord ou décision unilatérale de l'employeur)	<b>Attestation sur l'honneur</b> du salarié (pour le mois de mai) <b>A partir du mois de juin :</b> <b>Attestation de l'établissement d'accueil de l'enfant</b> (pour un modèle d'attestation d'un établissement scolaire)
<b>Salarié atteint ou suspecté d'infection</b> au Covid-19, ou faisant l'objet de mesures d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	<b>Arrêt maladie</b> classique (maintien de salaire à 100% puis basculement en prévoyance au terme de la période de maintien de salaire)	« <b>Arrêt de travail</b> » délivré par – un médecin de ville, – le médecin du travail
Salarié malade	<b>Arrêt maladie</b> classique (maintien de salaire à 100% puis basculement en prévoyance au terme de la période de maintien de salaire)	« <b>Arrêt de travail</b> » délivré par un médecin de ville